

A propos de nous

De la fin des années 70 à aujourd'hui, nous n'avons qu'une mission: votre réussite au permis B et A. Notre notoriété a toujours été assise non seulement sur la qualité de la formation proposée, mais aussi sur l'ambiance sérieuse et sympathique de toute l'équipe.

Pascal, Anne-Lise, Jean-Luc et Vanessa enseignants ainsi que Jacqueline secrétaire, seront toujours à votre écoute durant tout votre apprentissage.

Nos leçons de code sont corrigées et analysées avec un professionnel de la conduite.

Nous pouvons vous prendre au lycée, au collège, sur votre lieu de travail ou à domicile pour vous donner votre leçon de conduite et vice-versa.

Nous contacter

126 rue Gambetta – 76210 BOLBEC
Téléphone : 02.35.31.13.31
E-mail : autoecoleperchet@gmail.com
Web: auto-moto-ecoleperchet.simplesite.com
Facebook

Horaires du bureau

Lundi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00
Mercredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h30
Jeudi:	9h00 – 12h00	
Vendredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00

Horaires des séances de code théoriques:

Lundi 9h30, mardi et vendredi: 17h15 et mercredi 17h00, samedi: 14h00

Horaires des séances de code thématiques:

Mardi et vendredi 18h30

Infos pratiques

Vous devez vous munir d'un casque homologué, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon solide, de chaussures montantes ou de bottes et d'une paire de gants homologués.

Formation 7h A2 vers A

Depuis le 3 juin 2016, les candidats au permis moto, quel que soit leur âge, doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7h qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance.

La formation se décline en 3 axes: Théorie, 2 heures de pratique hors circulation et 3 heures en circulation. Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 Kw.

A l'issue de la formation, vous recevez une attestation de suivi et vous pourrez réaliser sur le site de l'ANTS, la demande d'extension de catégorie.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève.
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC
- Permis A2

Tarifs au 01-11-2018: 250€ + 20€ si édition du titre par l'auto-école

Leçon hors forfait: 1h = 35 €

Formations deux roues



ECOLE DE CONDUITE PASCAL PERCHET

Permis B formation classique

Permis B formation conduite

accompagnée

Permis AM, A2

Formation 7h A2 vers A

Formation 7h 125 CC

Permis AM - Réforme 2019

Le permis AM permet de conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ dès l'âge de 14 ans et une voiturette ou quad dont la cylindrée n'excède pas 50 cm³ dès l'âge de 16 ans après 7 heures de formation. Les personnes nées avant le 31/02/87 peuvent conduire un cyclo 50 cm³ ou voiturette sans aucune formalité, titulaires ou non du permis B. Les personnes nées après 1987 doivent détenir le permis AM ou le BSR ou le permis B pour conduire un cyclo 50 cm³

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- Recensement (16-18 ans) ou JDC (18-25 ans).
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.

Formation: 8 heures sur 2 demi-journées
2 séances de code avant la formation (facultatives, gratuites,, mais conseillées), échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30mn en salle), formation à la conduite hors circulation (2h), code de la route (30mn), formation à la conduite en circulation (4h), sensibilisation aux risques en présence d'un parent si l'élève est mineur (1h en salle),

Tarif au 01-03-2019: 300 €

A l'issue de la formation, une attestation de suivi valable 4 mois est remise. Passé ce délai, vous ne pourrez piloter votre scooter qu'avec le permis AM.

Formation 7h moto légère maximale 125 cm³

Depuis le 01-01-2011, une formation de 7 heures est obligatoire pour les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans souhaitant conduire un 2 roues ou un 3 roues de 50 à 125 cm³(catégorie L5e).

Personnes dispensées:

Les titulaires d'une catégorie quelconque de permis obtenue avant le 01-03-1980, du permis B depuis au moins 2 ans et ayant assuré un 2 ou un 3 roues au cours des 5 dernières avant le 01-01-2011, quelle que soit la durée de l'assurance.

Vous devez fournir:

- 1 copie recto/verso de la carte d'identité sur une même feuille.
- 2 photos d'identité.
- Copie du permis de conduire recto/verso.

Formation: 2h de théorie + 2h d'enseignement hors circulation + 3h en circulation, en et hors agglomération.

Tarif au 01-11-18: 250 €

A l'issue de la formation 7h 125 CC, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e vous est délivrée.

Permis A2

Le permis A2 permet de conduire une moto (avec ou sans side-car) d'une puissance max. de 35 kw (37,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kg, un 3 roues d'une puissance max. de 15 kw. Vous devez avoir 18 ans pour vous présenter à l'examen, et avoir le code, sauf si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois. Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC.
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.
- Permis B ou A1

Formation

20h: 12h hors circulation et 8h en circulation

15h: 5h hors circulation et 10h en circulation si vous êtes titulaire du permis A1

Tarifs au 01-11-2018

760€ comprenant inscription, 20h d'apprentissage
585€ si migration à partir du permis A1

Si l'ETG est à passer: 100 € (livre code et forfait code 6 mois)

Prévoir en supplément Frais accompagnement code 60€,
Taxe code 30€, frais accompagnement permis 130€,
édition du titre 20€.

Règlement à l'inscription ou 48h avant examen

Règlement en 4 fois par chèque à l'inscription.

Leçon conduite hors forfait: 1h = 35 €

A propos de nous

De la fin des années 70 à aujourd'hui, nous n'avons qu'une mission: votre réussite au permis B et A. Notre notoriété a toujours été assise non seulement sur la qualité de la formation proposée, mais aussi sur l'ambiance sérieuse et sympathique de toute l'équipe.

Pascal, Anne-Lise, Jean-Luc et Vanessa enseignants ainsi que Jacqueline secrétaire, seront toujours à votre écoute durant tout votre apprentissage.

Nos leçons de code sont corrigées et analysées avec un professionnel de la conduite.

Nous pouvons vous prendre au lycée, au collège, sur votre lieu de travail ou à domicile pour vous donner votre leçon de conduite et vice-versa.

Nous contacter

126 rue Gambetta – 76210 BOLBEC
Téléphone : 02.35.31.13.31
E-mail : autoecoleperchet@gmail.com
Web: auto-moto-ecoleperchet.simplesite.com
Facebook

Horaires du bureau

Lundi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00
Mercredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h30
Jeudi:	9h00 – 12h00	
Vendredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00

Horaires des séances de code théoriques:

Lundi 9h30, mardi et vendredi: 17h15 et mercredi 17h00, samedi: 14h00

Horaires des séances de code thématiques:

Mardi et vendredi 18h30

Infos pratiques

Vous devez vous munir d'un casque homologué, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon solide, de chaussures montantes ou de bottes et d'une paire de gants homologués.

Formation 7h A2 vers A

Depuis le 3 juin 2016, les candidats au permis moto, quel que soit leur âge, doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7h qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance.

La formation se décline en 3 axes: Théorie, 2 heures de pratique hors circulation et 3 heures en circulation. Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 Kw.

A l'issue de la formation, vous recevez une attestation de suivi et vous pourrez réaliser sur le site de l'ANTS, la demande d'extension de catégorie.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève.
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC
- Permis A2

Tarifs au 01-11-2018: 250€ + 20€ si édition du titre par l'auto-école

Leçon hors forfait: 1h = 35 €

Formations deux roues



ECOLE DE CONDUITE PASCAL PERCHET

Permis B formation classique

Permis B formation conduite

accompagnée

Permis AM, A2

Formation 7h A2 vers A

Formation 7h 125 CC

Permis AM - Réforme 2019

Le permis AM permet de conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ dès l'âge de 14 ans et une voiturette ou quad dont la cylindrée n'excède pas 50 cm³ dès l'âge de 16 ans après 7 heures de formation. Les personnes nées avant le 31/02/87 peuvent conduire un cyclo 50 cm³ ou voiturette sans aucune formalité, titulaires ou non du permis B. Les personnes nées après 1987 doivent détenir le permis AM ou le BSR ou le permis B pour conduire un cyclo 50 cm³

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- Recensement (16-18 ans) ou JDC (18-25 ans).
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.

Formation: 8 heures sur 2 demi-journées
2 séances de code avant la formation (facultatives, gratuites,, mais conseillées), échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30mn en salle), formation à la conduite hors circulation (2h), code de la route (30mn), formation à la conduite en circulation (4h), sensibilisation aux risques en présence d'un parent si l'élève est mineur (1h en salle),

Tarif au 01-03-2019: 300 €

A l'issue de la formation, une attestation de suivi valable 4 mois est remise. Passé ce délai, vous ne pourrez piloter votre scooter qu'avec le permis AM.

Formation 7h moto légère maximale 125 cm³

Depuis le 01-01-2011, une formation de 7 heures est obligatoire pour les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans souhaitant conduire un 2 roues ou un 3 roues de 50 à 125 cm³(catégorie L5e).

Personnes dispensées:

Les titulaires d'une catégorie quelconque de permis obtenue avant le 01-03-1980, du permis B depuis au moins 2 ans et ayant assuré un 2 ou un 3 roues au cours des 5 dernières avant le 01-01-2011, quelle que soit la durée de l'assurance.

Vous devez fournir:

- 1 copie recto/verso de la carte d'identité sur une même feuille.
- 2 photos d'identité.
- Copie du permis de conduire recto/verso.

Formation: 2h de théorie + 2h d'enseignement hors circulation + 3h en circulation, en et hors agglomération.

Tarif au 01-11-18: 250 €

A l'issue de la formation 7h 125 CC, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e vous est délivrée.

Permis A2

Le permis A2 permet de conduire une moto (avec ou sans side-car) d'une puissance max. de 35 kw (37,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kg, un 3 roues d'une puissance max. de 15 kw. Vous devez avoir 18 ans pour vous présenter à l'examen, et avoir le code, sauf si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois. Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC.
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.
- Permis B ou A1

Formation

20h: 12h hors circulation et 8h en circulation

15h: 5h hors circulation et 10h en circulation si vous êtes titulaire du permis A1

Tarifs au 01-11-2018

760€ comprenant inscription, 20h d'apprentissage
585€ si migration à partir du permis A1

Si l'ETG est à passer: 100 € (livre code et forfait code 6 mois)

Prévoir en supplément Frais accompagnement code 60€,
Taxe code 30€, frais accompagnement permis 130€,
édition du titre 20€.

Règlement à l'inscription ou 48h avant examen

Règlement en 4 fois par chèque à l'inscription.

Leçon conduite hors forfait: 1h = 35 €

A propos de nous

De la fin des années 70 à aujourd'hui, nous n'avons qu'une mission: votre réussite au permis B et A. Notre notoriété a toujours été assise non seulement sur la qualité de la formation proposée, mais aussi sur l'ambiance sérieuse et sympathique de toute l'équipe.

Pascal, Anne-Lise, Jean-Luc et Vanessa enseignants ainsi que Jacqueline secrétaire, seront toujours à votre écoute durant tout votre apprentissage.

Nos leçons de code sont corrigées et analysées avec un professionnel de la conduite.

Nous pouvons vous prendre au lycée, au collège, sur votre lieu de travail ou à domicile pour vous donner votre leçon de conduite et vice-versa.

Nous contacter

126 rue Gambetta – 76210 BOLBEC
Téléphone : 02.35.31.13.31
E-mail : autoecoleperchet@gmail.com
Web: auto-moto-ecoleperchet.simplesite.com
Facebook

Horaires du bureau

Lundi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00
Mercredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 18h30
Jeudi:	9h00 – 12h00	
Vendredi:	9h00 – 12h00	14h00 – 19h00

Horaires des séances de code théoriques:

Lundi 9h30, mardi et vendredi: 17h15 et mercredi 17h00, samedi: 14h00

Horaires des séances de code thématiques:

Mardi et vendredi 18h30

Infos pratiques

Vous devez vous munir d'un casque homologué, d'un blouson ou d'une veste à manches longues, d'un pantalon solide, de chaussures montantes ou de bottes et d'une paire de gants homologués.

Formation 7h A2 vers A

Depuis le 3 juin 2016, les candidats au permis moto, quel que soit leur âge, doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7h qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance.

La formation se décline en 3 axes: Théorie, 2 heures de pratique hors circulation et 3 heures en circulation. Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 Kw.

A l'issue de la formation, vous recevez une attestation de suivi et vous pourrez réaliser sur le site de l'ANTS, la demande d'extension de catégorie.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève.
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC
- Permis A2

Tarifs au 01-11-2018: 250€ + 20€ si édition du titre par l'auto-école

Leçon hors forfait: 1h = 35 €

Formations deux roues



ECOLE DE CONDUITE PASCAL PERCHET

Permis B formation classique

Permis B formation conduite

accompagnée

Permis AM, A2

Formation 7h A2 vers A

Formation 7h 125 CC

Permis AM - Réforme 2019

Le permis AM permet de conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ dès l'âge de 14 ans et une voiturette ou quad dont la cylindrée n'excède pas 50 cm³ dès l'âge de 16 ans après 7 heures de formation. Les personnes nées avant le 31/02/87 peuvent conduire un cyclo 50 cm³ ou voiturette sans aucune formalité, titulaires ou non du permis B. Les personnes nées après 1987 doivent détenir le permis AM ou le BSR ou le permis B pour conduire un cyclo 50 cm³

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- Recensement (16-18 ans) ou JDC (18-25 ans).
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.

Formation: 8 heures sur 2 demi-journées
2 séances de code avant la formation (facultatives, gratuites,, mais conseillées), échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30mn en salle), formation à la conduite hors circulation (2h), code de la route (30mn), formation à la conduite en circulation (4h), sensibilisation aux risques en présence d'un parent si l'élève est mineur (1h en salle),

Tarif au 01-03-2019: 300 €

A l'issue de la formation, une attestation de suivi valable 4 mois est remise. Passé ce délai, vous ne pourrez piloter votre scooter qu'avec le permis AM.

Formation 7h moto légère maximale 125 cm³

Depuis le 01-01-2011, une formation de 7 heures est obligatoire pour les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans souhaitant conduire un 2 roues ou un 3 roues de 50 à 125 cm³(catégorie L5e).

Personnes dispensées:

Les titulaires d'une catégorie quelconque de permis obtenue avant le 01-03-1980, du permis B depuis au moins 2 ans et ayant assuré un 2 ou un 3 roues au cours des 5 dernières avant le 01-01-2011, quelle que soit la durée de l'assurance.

Vous devez fournir:

- 1 copie recto/verso de la carte d'identité sur une même feuille.
- 2 photos d'identité.
- Copie du permis de conduire recto/verso.

Formation: 2h de théorie + 2h d'enseignement hors circulation + 3h en circulation, en et hors agglomération.

Tarif au 01-11-18: 250 €

A l'issue de la formation 7h 125 CC, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e vous est délivrée.

Permis A2

Le permis A2 permet de conduire une moto (avec ou sans side-car) d'une puissance max. de 35 kw (37,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kg, un 3 roues d'une puissance max. de 15 kw. Vous devez avoir 18 ans pour vous présenter à l'examen, et avoir le code, sauf si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis obtenue depuis moins de 5 ans.

Pièces originales demandées pour l'inscription:

- Adresse électronique et numéro de portable
- Justificatif d'identité (CNI, passeport) ou justificatif de la régularité du séjour et de la résidence normale.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois. Justificatif d'identité et attestation d'hébergement signée par la personne stipulée sur le justificatif de domicile et de l'élève
- Photo numérique d'identité obtenue auprès des professionnels agréés ANTS, Vous obtenez un code que vous devez nous remettre.
- JDC.
- ASSR2, ASR ou AM pour l'obtention d'un premier titre d'une personne née à compter du 01-01-88.
- Permis B ou A1

Formation

20h: 12h hors circulation et 8h en circulation

15h: 5h hors circulation et 10h en circulation si vous êtes titulaire du permis A1

Tarifs au 01-11-2018

760€ comprenant inscription, 20h d'apprentissage
585€ si migration à partir du permis A1

Si l'ETG est à passer: 100 € (livre code et forfait code 6 mois)

Prévoir en supplément Frais accompagnement code 60€,
Taxe code 30€, frais accompagnement permis 130€,
édition du titre 20€.

Règlement à l'inscription ou 48h avant examen

Règlement en 4 fois par chèque à l'inscription.

Leçon conduite hors forfait: 1h = 35 €